
Don par le conseil général de la commune de Gannat de 96 marcs 4 onces 12 gros d'argent, 1/4 d'once et 7 onces de galons d'or non brûlés, le tout provenant des églises de cette commune, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par le conseil général de la commune de Gannat de 96 marcs 4 onces 12 gros d'argent, 1/4 d'once et 7 onces de galons d'or non brûlés, le tout provenant des églises de cette commune, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 113;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38306_t1_0113_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

celui des administrations est de secourir les unes et de frapper à mort les autres par une exécution vigoureuse des lois et par une action brûlante de tous les éléments possibles d'assistance et de destruction. En vain les fanatiques s'agitent, en vain les brigands nous menacent, le bon ordre se maintient partout, partout la loi s'exécute. Environ 7.000 quintaux de froment et des parties considérables d'autres grains, réunis dans nos magasins, vont être versés dans ceux de l'escadre et des armées.

Nous avons déjà fait à la Monnaie des envois considérables de vermeil et d'argent; près de 1.000 marcs vont encore grossir ces monceaux d'or qui, au milieu de nos détresses, étonnent l'univers, effrayent et désespèrent les tyrans coalisés contre nous.

« Malgré une interruption de tous les courriers pendant près de huit jours, il s'est adjugé, à jour fixe, pour 80.000 francs de mémoires d'émigrés, presque toutes à des cultivateurs.

Toutes les cloches sont descendues et fourniront bien des canons. Le plomb des clochers supprimés est précipité pour être fondu en balles de tous les calibres.

Notre contingent est levé et s'organise; tous les ouvriers sont en réquisition. Une commune a osé résister; dans un instant son territoire a été couvert de républicains et a moins compté d'habitans que de patriotes indignés de leur conduite et résolus de les anéantir s'ils ne rentraient sur-le-champ dans le devoir.

Nous fournissons en chevaux et en cavaliers tout ce que nous pouvons fournir; tous les particuliers sont requis de déposer leurs armes, leurs habits et leurs souliers pour l'équipement des braves citoyens qui nous font un rempart de leurs corps, et dans la pénurie de fer que l'on éprouve, nous avons été assez heureux pour voir échouer dans nos brisants un navire chargé de fer pour nos ennemis. Les communes voisines ont été reprises de fournir toutes les voitures nécessaires pour sauver sur-le-champ la cargaison, et elle sera toute sauvée.

Continuez, par votre énergie, d'accabler les tyrans conjurés contre nous, et d'accélérer ce moment de gloire où tous les esclaves ensevelis dans la poussière, la paix rendue au genre humain, les Français, pour prix de leurs sacrifices, seront enfin complètement heureux et libres.

« M.-L. GERVAIS; COMBET; G. BESCOND;
 Daniel GORAGUET; OLLIVIER, *secrétaire.* »

Les administrateurs du district de Sarrebourg écrivent qu'ils ont vu l'ennemi à leurs portes, et qu'ils n'en ont été que plus décidés républicains. Ils ont depuis longtemps fourni à l'armée bien au delà de la quantité de denrées qui leur a été demandée, et de ce que permettait le produit de leur sol. C'est au bruit du canon qui ébranlait leurs foyers qu'ils ont de nouveau juré haine implacable aux rois. Les assignats sont préférés au numéraire qui a été déposé en échange sur l'autel de la patrie. Les jouets du fanatisme ont été recueillis avec empressement, et près de 500 marcs d'argenterie vont grossir le Trésor de la République; quantité de cloches, plus de 5.000 livres de cuivre, sont envoyées à Metz pour faire des canons.

Les administrateurs invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Sarrebourg (2).

Les administrateurs du district de Sarrebourg, à la Convention nationale.

« Sarrebourg, le 14 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Législateurs,

« Le district de Sarrebourg a vu l'ennemi à ses portes; ses habitants n'en ont été que plus décidés républicains; ils ont depuis longtemps fourni à l'armée bien au delà de la quantité des denrées qui leur ont été demandées et de ce que permettait le produit de leur sol.

« C'est au bruit du canon qui ébranlait leurs foyers qu'ils ont de nouveau juré haine implacable aux rois; leurs vils esclaves pouvaient, de leurs camps, entendre leurs sermens et en frémir.

Les assignats sont préférés au numéraire qui a été déposé en échange sur l'autel de la patrie; les jouets du fanatisme ont été avec empressement remis en nos mains, et près de 500 marcs d'argenterie vont grossir le Trésor de la République. Quantité de cloches, plus de 5.000 livres de cuivre sont envoyées à Metz pour faire des canons; la raison triomphera, ainsi que nos guerriers qui sont maintenant conduits au combat par des généraux purs.

« Voilà nos devoirs remplis, nous continuerons. Restez à votre poste, pères de la liberté, la patrie vous le commande; conservez cette attitude, cette énergie salutaire qui font trembler les conspirateurs; périsent tous les traîtres, tous les ennemis de la France, et bientôt, heureuse et libre, elle ne présentera aux nations avilies qui lui font la guerre, que la honte de l'avoir attaquée, et le désir de l'imiter.

« DOGNON; RIGOINE; J. JACOB; GEOFFROY;
 ANCEL; HULLIER, *procureur syndic.* »

Le conseil général de la commune de Gannat écrit qu'il va mettre à la première diligence 96 marcs 4 onces 12 gros d'argent, 1/4 d'once en or et 7 onces de galons d'or non brûlés, le tout provenant des églises de cette commune.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 61.
 (2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.
 (3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 62.